



VIRY NOUVEAU

ACTUALITES

N°113 octobre 2017



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Dicton du mois: Quand les hirondelles voient la Saint-Michel, l'hiver ne vient qu'à Noël.

Dates	Manifestations	Lieux
Samedi 28 octobre	Loto E.S.V.N. Ouverture des portes à 10h	Salle Jean Racine
Samedi 18 novembre	Théâtre: « 14 juillet à la maison de retraite » de Pascale Valentini- Troupe de théâtre amateur Trac d'ENFER	Salle Jean Racine

Mariage: M. CARNEIRO MOREIRA Michaël- Melle LEPLAT Séverine le 02/09/2017

État civil

MARCHE DE NOEL

INFOS LOCALES

Si vous souhaitez participer au **Marché de Noël et/ou à la bourse aux jouets le 9 décembre 2017** (expositions de produits régionaux, de travaux manuels, etc) veuillez faire **votre demande écrite en Mairie avant le 16 octobre.**

HORAIRES ET FERMETURE DES PARCS

Du **1^{er} au 31 octobre 2017**, les horaires d'ouverture des parcs sont les suivants: **8h30-19h30**. A compter du **1^{er} novembre**, les parcs seront ouverts de **8h30 à 17h30**. Ils seront fermés pour la période hivernale du **1^{er} décembre au 28 février.**

HORAIRES OUVERTURE DU CIMETIERE PERIODE HIVERNALE

A compter du **1^{er} novembre**, le cimetière sera ouvert de **8h30 à 17h30**.

A compter du **1^{er} décembre**, les horaires d'ouverture du cimetière seront les suivants: **8h30-17h.**

HORAIRES DES BUS POUR LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS

Pour les enfants domiciliés sur Viry-Nouveau les horaires sont les suivants le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

Départ Place de Nouveau: 7h18

Arrêt rue Jean Jaurès (Viry): 07h25

Arrêt rue Pasteur (Collège J.Cartier): 07h30

Arrivée Place Bouzier: 07h38

Départ Place Bouzier: 17h40

Arrêt rue Pasteur (Collège J.Cartier): 17h44

Arrêt rue Jean Jaurès (Viry): 17h47

Arrivée Place de Nouveau: 17h54

Le mercredi : **Départ** Place de Nouveau: 07h18- Arrêt rue Jean Jaurès: 07h25-

Arrêt rue Pasteur (Collège J.Cartier): 07h30- Arrivée Place Bouzier: 07h38

Retour Place Bouzier: 12h15- Arrêt rue Pasteur (Collège J.Cartier): 12h19-

Arrêt rue Jean Jaurès: 12h22- Arrivée Place de Nouveau: 12h29

Attention le samedi: sur réservation au **03 23 40 27 90**

HORAIRES OUVERTURE MAIRIE EN PERIODE SCOLAIRE

Pendant la **période scolaire**, la Mairie ouvrira le lundi, mardi, jeudi et vendredi à **8h30**.

ATTENTION AUX FAUX DEMARCHEURS

La gendarmerie met en garde contre **de faux vendeurs de calendriers**. Les individus opèrent souvent à deux et profitent de l'inattention des victimes pour dérober argent et/ou bijoux. Il est recommandé la plus grande vigilance concernant ces individus. **Les militaires préconisent de faire le 17 après ces démarchages.**

RAPPEL DEFIBRILLATEURS

Les **4 défibrillateurs** sont installés: dans le hall de la Mairie, dans l'entrée de la salle Jean Racine, au stade Bernard Tétar et dans la salle associative de Nouveau.

DANS L'HAIR D'EMILY

Le salon de coiffure situé dans notre commune au 1 rue Charles de Gaulle sera fermé du 24/10/2017 au 04/11/2017 pour congés. Tél.: 03 23 57 67 11

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

La rentrée scolaire s'est déroulée dans la bonne humeur. De nombreux enfants étaient contents de retrouver leurs copains. Au coup de sifflet de Mme Reynaert la Directrice, tout le monde s'est mis en rang pour regagner les classes dans le calme.



L'équipe Pédagogique est composée de:

- Mme Clin Aurélie, petite section, moyenne section les lundi, mardi et jeudi, Mme RANDON Laurie le vendredi. ATSEM: Mme DUROYON Louise.
- Mme POIRET Myriam, moyenne section, grande section. ATSEM: Mme LEGRAND Céline.
- Mme REYNAERT Marie-Christine, CP. Décharge de direction: M. LOISON Valentin. AVS: (accompagnement des élèves): Mme VILAIN Esther.
- Mme BANCOURT Orlane, CE1-CE2. AVS: Mme DEWEVER Mélanie
- Mme ROSE Maryline, CE2-CM1.
- Mme HEL Séverine, CM2.



**BONNE ANNEE SCOLAIRE
A TOUS!!!**



Bonne fréquentation de l'accueil du matin, de la cantine et de la garderie du soir.

Garderie du soir



Accueil du matin



Cantine



LA PETANQUE VIROISE

Notre challenge du mois d'août a encore une fois connu un réel succès. Après quatre rencontres, **Damien Libert remporte le challenge Jean-Marc Neubrand** et chez les féminines **Sylvie Goetz le challenge Michel Lacheroy**. Malgré une météo capricieuse, notre brocante quartier Charles de Gaulle fut une réussite. Merci à l'équipe de bénévoles qui a œuvré pour le succès de cette manifestation. **Première victoire dans le championnat des clubs** contre Travecy, mais le plus dur reste à venir...



LA PECHE VIROISE

Encore une fois, notre enduro carpe fut une belle réussite. En effet, entre deux orages, les pêcheurs ne se sont pas ennuyés car il s'en fallut de peu pour battre le record. Ce sont **113 poissons**, pour un poids de **1089 kg**, qui furent sortis... Avec **18 poissons** pour **202 kg**, l'équipe Chourry est encore une fois vainqueur. Merci aussi à l'équipe FATAL CARPE pour la gestion de cet enduro. Rendez-vous le 11 novembre pour la journée « carnassiers » autour de l'étang Monplaisir.



COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 15/09/2017

Etaient présents : M.FAREZ- M.GUEGUEN- Mme FELBACQ – Mme FLICOTEAUX- Mme PORTEMER- M.BARDOUX- M.GOGUILLON- Mme LEFEBVRE-M.SANDRON- Mme CORDELETTE- M. MOUVIER- Mme HEDOUX- Mme SEZILLE- M.KOSCIELNIAK- M.LEGRAND

Pouvoirs : Mme LAVALLARD à Mme LEFEBVRE, Mme GUERIN à M.FAREZ, Mme HÉLIN à Mme FELBACQ

Absents excusés : Mme LAVALLARD, Mme GUERIN, M. DEVAULX, Mme HÉLIN

Secrétaire de séance : Madame SEZILLE Delphine a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 22/06/2017

DELIBERATIONS

▷ **Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques-ville de Tergnier- Année scolaire 2016/2017**

Considérant l'accord intervenu entre la commune de Viry-Noureuil et la ville de Tergnier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit le montant de la participation due par la ville de Tergnier pour les élèves résidant dans cette ville et fréquentant l'école maternelle ou élémentaire de la commune de Viry-Noureuil : Année scolaire 2016/2017 : 260€ x 2 élèves = 520 €. Les recettes seront rattachées aux opérations budgétaires de l'exercice 2017, chapitre 74, article 74748.

▷ **Exercice 2017- décision modificative n°2-Budget Commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, suite au remboursement par l'assurance d'un dommage concernant du mobilier urbain, suite à une recette perçue pour l'aménagement de la cantine scolaire et l'ossuaire communal, suite à l'installation de systèmes de climatisation dans la cantine et les classes de maternelle et suite à un changement d'imputation pour le voyage scolaire à Reims, il convient d'inscrire les crédits et les transferts suivants :

Section de fonctionnement – dépenses Chapitre 011- article 615231 : 1 344.00 €- article 6067: 170.00 €-article 6247: 350.00 €- article 615231 : - 2 700.00 €- Chapitre 065 : article 6558: -350.00 €- Chapitre 023 : 2 870.00€

Section de fonctionnement – recettes Chapitre 042: article 7788: 1 344.00 €

Section d'investissement– recettes Chapitre 13: article 1341: 1 781.00 €- Chapitre 021: 2 870.00 €

Section d'investissement– dépenses Chapitre 21: article 2188: 4 651.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à inscrire au budget 2017 les crédits sus-indiqués, à accomplir les formalités subséquentes.

▷ **Règlement intérieur du personnel communal**

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité, pour la collectivité, de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services municipaux, vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 04/07/2017, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du personnel communal, dit que ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la commune de Viry-Noureuil.

▷ **Acquisition de la parcelle cadastrée section AC n°17 appartenant à l'U.S.E.D.A.**

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, considérant la démolition d'un poste par E.R.D.F, situé rue Potel sur la parcelle cadastrée section AC n°17 d'une contenance de 11 ares appartenant à l'U.S.E.D.A., considérant le courrier du 8 septembre dans lequel l'U.S.E.D.A. s'engage à restituer à la commune de Viry-Noureuil la parcelle cadastrée section AC n°17 inutilisée, considérant que le prix de l'acquisition sera fixé suivant l'estimation des services de France Domaine, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle AC n° 17 au prix fixé par les parties hors frais liés à l'acte, décide de prendre à sa charge les frais annexes à cette acquisition ainsi que les frais de notaire, autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y référant, dit que la dépense de l'acquisition sera comptabilisée en 2017 au chapitre 21, nature 2111

▷ **Division des parcelles cadastrées section AC n°17 et n°341 et transfert de la partie trottoir de ces parcelles dans le domaine public.**

Le Conseil Municipal, considérant l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AC n°17, considérant la nécessité de transférer la partie trottoir des parcelles cadastrées AC n°17 et AC n°341 comme bien privé en bien public afin d'intégrer l'espace public de la voie communale VC n°10- rue Potel, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de diviser les parcelles cadastrées section AC n°17 et AC n°341 et de transférer la partie trottoir de ces parcelles comme bien privé en bien public afin de l'intégrer dans l'espace public de la voie communale VC n°10-rue Potel, autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents y référant.